

LA PROPOSITION EN AMENDEMENT.

L'hon. député de Québec-Est a résumé son discours dans l'amendement qu'il a proposé en terminant ses remarques. Tous les allégués de cette longue proposition sont essentiellement contraires aux faits. La chambre doit donc la repousser.

La première partie de l'amendement se lit comme suit :

" Que tous les mots après " que " soient retranchés et remplacés par les suivants : " Cette chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté pour les besoins du service public dans cette province, mais désire protester solennellement :

1. Contre l'inexactitude de l'affirmation officielle faite dans le discours du trône, à l'effet que l'équilibre est rétabli entre les recettes et les dépenses et de l'assertion du trésorier, à l'effet qu'il y a un surplus des recettes sur les dépenses pour l'exercice de 1884-1885, quand, de fait, non seulement l'équilibre n'est pas rétabli, mais le règne des déficits continue avec une permanence inquiétante."

Enregistrer le protêt que l'hon. député de Québec-Est nous propose dans cette partie de son amendement, serait faire deux affirmations absolument fausses. *L'affirmation officielle faite dans le discours du trône, à l'effet que l'équilibre est rétabli entre les recettes et les dépenses, et l'assertion du trésorier, à l'effet qu'il y a un surplus des recettes sur les dépenses pour l'exercice de 1884-85, sont strictement vraies. Ce qui est erroné, c'est la prétention de l'hon. député de Québec-Est que l'équilibre n'est pas rétabli, et que le règne des déficits continue.*

On nous propose, en second lieu, de protester :

" Contre l'incurie du gouvernement qui n'a encore suggéré aucun moyen efficace pour mettre fin à ce régime des déficits, pour établir une véritable politique d'économie et pourvoir au paiement, dans un avenir rapproché, de la dette énorme qui pèse sur cette province."

Ce second protêt n'aurait pas plus sa raison d'être que le premier. Le gouvernement a mis fin au régime des déficits, puisqu'il a eu un surplus l'année dernière, et qu'il en aura un autre cette année, et un troisième pendant l'exercice prochain. Il y a mis fin par une stricte économie, et en augmentant le revenu de près de \$250,000. Il a pourvu au paiement de près des trois quarts de la dette consolidée par le prix de vente du chemin de fer du nord et les cinq millions qu'il a obtenus du gouvernement fédéral. L'autre quart sera payé par le rachat annuel de nos obligations amortissables. La censure que l'honorable député de Québec-Est nous demande de prononcer contre le ministère est donc tout à fait injustifiable.

Cet amendement contient cinq protêts différents. Le troisième est formulé dans les termes suivants :

" Contre les lacunes regrettables que l'on trouve dans le système de comptabilité ministérielle et dans l'audition des comptes publics ; lacunes qui ont permis à un comptable, de faire dans un de nos principaux départements, pendant deux ans, des détournements de plus de \$50,000, et aux ministres de cacher, depuis plusieurs années, la véritable situation financière de la province."